

- FDF 1 -

VEHICULES DE LUTTE CONTRE LES FDF

MATERIELS DE FORESTAGES

**GNR A2.1-A6.1/A6.2
GTO Chapitres 1**

Précisions GTO

Ce support vient compléter les éléments contenus dans le guide de techniques opérationnelles de lutte contre les feux de forêts et d'espaces naturels.



Il a vocation à préciser les dispositifs mis en œuvre au sein du service départemental d'incendie et de secours de la Loire.

1. Les engins de lutte et d'appui

Les camions citerne feux de forêts

Le SDIS 42 disposent de 37 CCFM et 12 CCFS permettant la constitution de 12 groupes d'intervention feux de forêts.

Voir inventaires type des véhicules :

<https://intranet.sdis42.fr/documents-structurants/fiche-materiel-010-camion-citerne-feux-de-forets-moyen-ccfm>

<https://intranet.sdis42.fr/documents-structurants/fiche-materiel-012-camion-citerne-feux-de-forets-super-ccfs>

Ils sont armés par 4 sapeurs pompiers :

1 chef d'agrès FDF 2

1 conducteur COD 2

2 équipiers FDF 1

Le camion citerne rural

Conformément à l'ordre d'opération du SDIS 42, le **CCR et les autre EPT peuvent être engagés en première intention. Dès lors que le COS demande des renforts, la priorité sera donnée au CCF.**

Les engins de lutte et d'appui

Les engins d'appui

Le SDIS 42 dispose de 4 camions citerne grande capacité :



Fiche inventaire CCGC

Les engins de lutte et d'appui

Les engins d'appui

Le SDIS 42 dispose de **camion dévidoir hors route et moto pompe remorquable** permettant d'établir 1200m de tuyaux de 110 et de créer un point d'alimentation en eau à partir d'un point d'eau naturel.

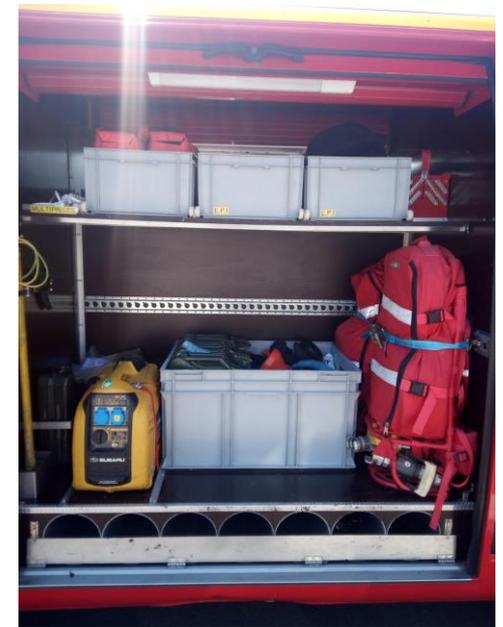


Fiche inventaire
CDHR+MPR

Les engins de lutte et d'appui

Les engins d'appui

Le SDIS 42 dispose d'un **véhicule de soutien du GIFF** permettant d'assurer la logistique de l'ensemble du groupe et la maintenance de 1^{er} niveau des engins, particulièrement utilisé pour les colonnes de renfort.



Les engins de lutte et d'appui

Les engins d'appui

Le SDIS 42 dispose d'un **camion logistique** permettant d'assurer la logistique alimentaire sur une intervention longue durée.



Les engins de lutte et d'appui

Les engins d'appui

Le SDIS 42 dispose de 4 lots feux de forêts permettant de compléter le matériel d'un CCFM et de réaliser des établissements grande longueur.

Lots affectés aux CIS de Roanne, Montbrison, Saint Etienne-Séverine et St Chamond transportable par un VTPM.

Les engins de lutte et d'appui

Les engins d'appui

Le SDIS 42 dispose d'une équipe pélicandrome et du matériel permettant d'assurer le ravitaillement en eau des avions bombardiers d'eau de la sécurité civile : Canadair et Dash sur l'aéroport de St Etienne-Bouthéon.



2. Les unités organiques

Le SDIS 42 intègre dans son dispositif de lutte contre les feux de forêts et d'espaces naturels trois types d'unités organiques spécialisées :

Le Groupe d'Intervention Feux de Forêts (GIFF) :

1 chef de GIFF (FDF3) avec VLHR
4 CCFM ou 3 CCFM + 1 CCFS

Le Groupe de Défense de Points Sensibles (GDPS) :

1 chef de groupe
3 CCR ou CCRSR

Le Groupe Appui eau « Feux de Forêts » :

Les opérations pour feux de forêts peuvent nécessiter l'engagement de groupes appui eau. Ces groupes sont définis par instruction opérationnelle. Néanmoins, et en fonction des conditions d'accès à la zone d'intervention, le Commandant des Opérations de Secours (COS) aura toute latitude pour modifier et/ou compléter la composition préétablie du groupe appui eau.

En complément des groupes indiqués ci-dessus, d'autres engins ou groupes pourront être engagés sur demande du COS (Cf. ITOP sur la constitution des groupes et colonnes de renfort).

Les unités organiques

Le Groupe Appui eau « Feux de Forêts » :

Les opérations pour feux de forêts peuvent nécessiter l'engagement de groupes appui eau. Ces groupes sont définis par instruction opérationnelle.

Néanmoins, et en fonction des conditions d'accès à la zone d'intervention, le Commandant des Opérations de Secours (COS) aura toute latitude pour modifier et/ou compléter la composition préétablie du groupe appui eau.

En complément des groupes indiqués ci-dessus, d'autres engins ou groupes pourront être engagés sur demande du COS (Cf. ITOP sur la constitution des groupes et colonnes de renfort).

La colonne d'intervention feux de forêts

Le SDIS 42 participe également à l'armement de la colonne de renfort Sud-Est Rhône-Alpes 2 en partenariat. avec les SDIS 38 et 74.

Le SDIS met à disposition durant la campagne FDF nationale, suivant les semaines d'astreinte, un groupe commandement et un GIFF.

3. Les matériels de forestages

Le matériel de forestage comprend trois variétés d'outils qui sont :

- les outils coupants manuels : serpe, hachette etc
- les outils non coupants manuels : pelle pioche râteau rich etc
- les outils mécaniques portables : tronçonneuse etc

Ils sont utiles pour l'ouverture d'accès dans un couvert dense ; la création de piste, le débroussaillage préventif ou l'aménagement de terrain (zone de posé, ligne d'appuie ...).

Bien plus concrètement vous trouverez les différents matériels disponibles dans les engins FDF du SDIS42 à travers les fiches matériels sur intranet et en réalisant un inventaire de ces engins :

<https://intranet.sdis42.fr/documents-structurants/fiche-materiel-010-camion-citerne-feux-de-forets-moyen-ccfm>

<https://intranet.sdis42.fr/documents-structurants/fiche-materiel-012-camion-citerne-feux-de-forets-super-ccfs>

<https://intranet.sdis42.fr/documents-structurants/fiche-materiel-003-camion-citerne-grande-capacite-ccgc>

Fin



FDF 1 – Véhicules de lutte contre les FDF / matériels de forestage